



**BNP PARIBAS**

**Paris, le 22 juin 2012**

## **COMMUNIQUE**

### **Dividende BNP Paribas 2011**

#### **Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions**

Le présent communiqué a pour objet de rappeler les principales caractéristiques du paiement du dividende en actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de BNP Paribas réunie le 23 mai 2012.

#### **EMETTEUR**

BNP Paribas, société anonyme au capital de 2 415 491 972 euros, dont le siège social est au 16 bd des Italiens - 75009 Paris et immatriculée au SIREN sous le n° 662 042 449 – RCS Paris.

BNP Paribas est une société cotée sur le « Compartiment A » du marché NYSE Euronext Paris.

#### **OBJECTIF DE L'OPERATION**

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires l'option du paiement du dividende en actions afin de poursuivre le renforcement de ses fonds propres.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES OFFERTS**

##### **➤ Nature, catégorie, valeur nominale, date de jouissance**

Les actions proposées étaient des actions nouvelles au nominal de 2 euros intégralement libérées lors de la souscription.

Elles porteront jouissance au 1er janvier 2012. Ainsi, elles donneront droit au dividende au titre de l'exercice 2012 et des exercices suivants.



➤ **Nature des droits attachés aux actions nouvelles**

Les actions nouvellement émises comporteront les mêmes droits et restrictions que les actions en circulation, tels que décrits dans les Statuts de la Société et le Document de référence et rapport financier annuel 2011 ainsi que son actualisation disponibles sur le site Internet de la Société ([www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)).

➤ **Date prévue d'admission sur NYSE Euronext Paris des actions émises**

Les actions nouvelles, immédiatement assimilables aux actions existantes, feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris pour le 26 juin 2012.

La cotation des actions nouvellement émises ne sera pas demandée sur d'autres places de cotation.

➤ **Libellé sous lequel seront inscrites les actions émises sur NYSE Euronext Paris**

Les actions nouvellement émises sont inscrites au bulletin de la cote officielle sous le libellé suivant :

BNP Paribas

Code APE : 6419 Z

➤ **Pourcentage en capital des actions émises**

A compter du 26 juin 2012, le capital social de BNP Paribas sera augmenté de 83 358 352 euros et porté de 2 415 491 972 euros à 2 498 850 324 euros. Il sera divisé en 1 249 425 162 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées. Cette opération dégagera une prime d'émission de 941 115 794,08 euros.

Le montant nominal global des actions nouvellement émises représentera environ 3,34% du capital social de BNP Paribas.

## **CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

### **1°- Décision d'augmenter le capital**

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012 a, dans sa troisième résolution, proposé à ses actionnaires le paiement du dividende en actions.

### **2°- Bénéficiaires de l'opération**

La souscription des actions nouvelles a été ouverte aux actionnaires qui ont eu cette qualité le 29 mai 2012 au soir.



### **3° - Modalités de l'opération**

#### **➤ *Prix de souscription des actions***

Le prix de souscription a été fixé à 24,58 euros par action. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant net du dividende, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

L'Assemblée générale de BNP Paribas a permis à ses actionnaires, dans l'hypothèse où le montant de leurs dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, d'obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, à la date où ils exerceront leurs options, la différence en numéraire ou, à l'inverse, recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

#### **➤ *Période et modalité de souscription***

Les actionnaires ont pu opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles du 30 mai 2012 au 15 juin 2012 inclus en en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes, et ce pour la totalité du dividende leur revenant.

#### **➤ *Mise en paiement des actions***

Les actions, pour ceux des actionnaires qui ont opté pour le paiement du dividende en actions, seront attribuées le 26 juin 2012.

### **4° - Information des bénéficiaires**

Le Document de référence et rapport financier annuel 2011 ainsi que son actualisation ont été déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement les 9 mars et 4 mai 2012, sous les numéros D.12-0145 et D.12-0145-A01.

## **AVERTISSEMENT**

*Ce communiqué n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ou tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2011 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer ; les ordres en provenance de ces pays ne seraient pas acceptés. Cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un Etat membre de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou aux Etats-Unis d'Amérique. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.*

